



# Courrier intersyndical CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF à la préfète

18 mars 2020



Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020

Madame la Préfète du Puy de Dôme,

Les organisations syndicales du Puy de Dôme CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF se font les porte-paroles de l'inquiétude des salarié-e-s face à la crise sanitaire que subit notre pays et une grande partie de la planète.

Nous avons pris acte de la décision du gouvernement de reporter l'application de la réforme de l'assurance chômage. Nous continuons d'en revendiquer l'abrogation.

Nous avons également pris acte de la suspension de la réforme des retraites mais plus que jamais attachés à la solidarité entre les générations, nous revendiquons le retrait pur et simple du texte instaurant une retraite universelle par points.

Nous vous informons que depuis la semaine dernière, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF, qui font de la lutte contre la propagation du COVID 19 une priorité, ont pris chacune dans le respect des décisions de leurs instances les dispositions allant en ce sens : ainsi les sièges de nos structures sont provisoirement fermés au public, les salarié-e-s sont confiné-e-s chez eux-elles et rémunéré-e-s. Des dispositifs sont mis en place (webinaire, visioconférence, permanence téléphonique) permettant d'assurer la permanence de l'action syndicale qui ne peut être suspendue.

Cependant, nos structures syndicales nous font remonter les inquiétudes et les interrogations de nombre de travailleurs-ses régulé-e-s ou maintenu-e-s en activité avec les risques que cela comporte pour eux-elles-mêmes, leur famille et les personnes de leur environnement social, professionnel.

Si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises, dans les services publics et les collectivités. Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.

Les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas à la teneur des propos tenus ce lundi 16 mars par le Chef de l'Etat, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation. Nombreux sont les employeurs qui manquent réellement d'information afin de respecter leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, ce qui pose un problème évident dans cette période particulière.

Nos structures syndicales nous font également remonter le manque d'information concernant l'impact précis des mesures prises par le gouvernement ou les directions pour les salarié-e-s et tout particulièrement pour les plus précaires et celles et ceux des TPE, associations (vie quotidienne, garantie du maintien de leur revenus, contrat de travail, organisation du travail, santé, hygiène et sécurité, garde d'enfants).



Nombreux sont également les témoignages de manque de protections des salariés, notamment dans la grande distribution. Dans ce secteur aussi, des salarié-e-s doivent avoir la possibilité de rester chez eux pour garder leurs enfants.

Dans cette situation, nous pensons qu'il est indispensable que nos organisations syndicales soient consultées et informées sur les mesures prises par les pouvoirs publics (Préfecture, Direccte, ARS, collectivités...) et sur des directives, décrets, communiqués, ce qui n'est à ce jour pas le cas.

De plus, les restrictions de circulation nécessitent de trouver une solution pour permettre aux responsables des organisations syndicales, mais aussi certain-e-s délégué-e-s mandaté-e-s (en particulier les conseiller-ère-s du salarié) de se déplacer afin de garantir le droit à l'exercice syndical et l'application pleine de ce droit dans les entreprises et sur les territoires.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre part l'organisation d'une réunion d'échange et d'information associant les services de la Préfecture, la Direccte, l'ARS avec les organisations syndicales de travailleurs-ses et d'employeurs.

Nous comprenons bien évidemment les difficultés de la période pour chacun-e, avec des effectifs restreints et des priorités, pour autant nous considérons l'organisation de cette réunion comme indispensable.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Madame la Préfète du Puy de Dôme, l'expression de notre meilleure considération.

Pour l'intersyndicale départementale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF

Ghislain Dugourd  
Secrétaire général UD CGT 63



Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020

Madame la Préfète du Puy de Dôme,

Les organisations syndicales du Puy de Dôme CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF se font les porte-paroles de l'inquiétude des salarié·e·s face à la crise sanitaire que subit notre pays et une grande partie de la planète.

Nous avons pris acte de la décision du gouvernement de reporter l'application de la réforme de l'assurance chômage. Nous continuons d'en revendiquer l'abrogation.

Nous avons également pris acte de la suspension de la réforme des retraites mais plus que jamais attentifs à la solidarité entre les générations, nous revendiquons le retrait pur et simple du texte instaurant une retraite universelle par points.

Nous vous informons que depuis la semaine dernière, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et UNEF, qui font de la lutte contre la propagation du COVID 19 une priorité, ont pris chacune dans le respect des décisions de leurs instances les dispositions allant en ce sens : ainsi les sièges de nos structures sont provisoirement fermés au public, les salarié·e·s sont confiné·e·s chez eux·elles et rémunéré·e·s. Des dispositifs sont mis en place (webinaire, visioconférence, permanence téléphonique) permettant d'assurer la permanence de l'action syndicale qui ne peut être suspendue.

Cependant, nos structures syndicales nous font remonter les inquiétudes et les interrogations de nombre de travailleurs·ses réquisitionné·e·s ou maintenu·e·s en activité avec les risques que cela comporte pour eux·elles-mêmes, leur famille et les personnes de leur environnement social, professionnel.

Si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises, dans les services publics et les collectivités. **Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des travailleurs et des travailleuses avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.**

Les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas à la teneur des propos tenus ce lundi 16 mars par le Chef de l'Etat, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation. Nombreux sont les employeurs qui manquent réellement d'information afin de respecter leurs obligations légales et spécifiques dans cette situation de crise, ce qui pose un problème évident dans cette période particulière.

Nos structures syndicales nous font également remonter le manque d'information concernant l'impact précis des mesures prises par le gouvernement ou les directions pour les salarié·e·s et tout particulièrement pour les plus précaires et celles et ceux des TPE, associations (vie quotidienne, garantie du maintien de leur revenus, contrat de travail organisation du travail, santé, hygiène et sécurité, garde d'enfants).



Nombreux sont également les témoignages de manque de protections des salariés, notamment dans la grande distribution. Dans ce secteur aussi, des salarié·e·s doivent avoir la possibilité de rester chez eux pour garder leurs enfants.

Dans cette situation, nous pensons qu'il est indispensable que nos organisations syndicales soient consultées et informées sur les mesures prises par les pouvoirs publics (Préfecture, Direccte, ARS, collectivités...) et sur des directives, décrets, communiqués, ce qui n'est à ce jour pas le cas.

De plus, les restrictions de circulation nécessitent de trouver une solution pour permettre aux responsables des organisations syndicales, mais aussi certain·e·s délégué·e·s mandaté·e·s (en particulier les conseiller·ère·s du salarié) de se déplacer afin de garantir le droit à l'exercice syndical et l'application pleine de ce droit dans les entreprises et sur les territoires.

**C'est pourquoi nous sollicitons de votre part l'organisation d'une réunion d'échange et d'information associant les services de la Préfecture, la Direccte, l'ARS avec les organisations syndicales de travailleurs·ses et d'employeurs.**

Nous comprenons bien évidemment les difficultés de la période pour chacun·e, avec des effectifs restreints et des priorités, pour autant nous considérons **l'organisation de cette réunion comme indispensable.**

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Madame la Préfète du Puy de Dôme, l'expression de notre meilleure considération.

Pour l'intersyndicale départementale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF

Ghislain Dugourd  
Secrétaire général UD CGT 63

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Courrier-intersyndical-CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES-UNEF-a-la-prefete>